



Oppositions à des visites de l'intérieur de la maison commune

Par **gilmour44**, le **03/10/2008 à 17:03**

Bonjour,
Je vivais en union libre avec mon ex-compagne depuis 28 ans.
Nous avons fait construire une maison en 2006, à 50/50 !
Elle a choisi de quitter ce domicile pour en louer un autre.
Moi, je vis dans cette maison avec ma fille, jusqu'à la vente de ce bien.
Pourriez-vous me dire si je suis dans mon droit en lui opposant les visites de l'intérieur de la maison ?
Peut-on considérer que les murs lui appartiennent à 50%, mais plus l'intérieur ?
Merci pour votre lecture
LD

Par **domi**, le **03/10/2008 à 17:16**

Bonjour , si la maison est 50/50 , elle a le droit d'y venir ! vous n'avez pas à lui interdire l'accès
.Domi

Par **magali29**, le **03/10/2008 à 17:56**

Bonjour, je n'ai pas bien saisi! tu veux parler des visites de futurs acheteurs potentiels? Si oui je vois pas l'intérêt de les empêcher. Mais j'ai peut-être mal compris